

EXEMPLAIRE CLIENT

A V E N A N T

POLICE N° : 45.428.263	CLIENT : K26306	AVENANT N° : 001
GESTION. : 1154-P08849		INSPECTEUR : R6

Ethias prend et donne acte des modifications apportées par le présent avenant qui restera annexé à la police primitive mentionnée ci-dessus, pour ne faire qu'un seul et même contrat et servir conjointement avec elle, à régler les droits respectifs des parties.

---

PRENEUR D'ASSURANCE	LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L'ARC ASBL Avenue de Marathon, 1 1020 BRUXELLES
------------------------	---

---

RISQUE ASSURE	RC - Administrateurs d'ASBL En faveur des clubs affiliés à la Ligue et repris dans la liste transmise à Ethias
---------------	--

---

ECHEANCE	01 janvier
----------	------------

---

PRISE D'EFFET	03 mars 2020
---------------	--------------

---

PRIME	pour la période du 03/03/2020 au 31/12/2020 149,04 EUR, à majorer des taxes
-------	--

---

PRIME A L'ECHEANCE	2.160,00 EUR, à majorer des taxes
-----------------------	-----------------------------------

---

Fait en double à Liège, le 03 mars 2020.

Pour Ethias  
Pour le Comité de direction  
Florian PIRARD,  
Head of Property & Liability Underwriting

Le preneur d'assurance



Rue des Croisiers 24  
B-4000 LIEGE

info.assurance@ethias.be

45.428.263/001/CG 1154-014-08/17



#### OBJET DE L'AVENANT

De commun accord entre les parties, il est déclaré et convenu que les garanties de la présente police sont étendues aux clubs suivants :

- Compagnie des Archers de Momignies ;
- Cardinal Mercier Archery.

Les effets du présent avenant sont fixés au 03.03.2020.

La présente extension est accordée moyennant une surprime annuelle de 180,00 EUR (hors taxes). En conséquence, pour la période du 03.03.2020 au 31.12.2020, il sera émis une facture de 149,04 EUR à majorer des taxes.

Il n'est pas autrement dérogé à la présente police.